



Vattetot Infos

AVRIL 2023

*Ce n'est pas un poisson d'avril...
de nombreuses raisons, ce mois-ci
encore, de nous retrouver pour
partager des moments de
convivialité en ce printemps...
Bonne lecture !*

Helen Motte

CHASSE AUX OEUF DE PÂQUES



La municipalité invite tous les enfants de la commune à participer à une chasse aux oeufs suivie d'un goûter.

**RDV à l'aire de jeux du presbytère
samedi 8 avril à 16h.**

En cas de mauvais temps... RDV à la garderie !

CLUB DES FALAISES



A la salle des fêtes

BOURSE AUX VÊTEMENTS
ENFANTS ET ADOS

Vendredi 21 avril de 18h à 22h
Samedi 22 avril de 9h à 19h

Inscriptions et renseignements au :
02 35 27 84 62

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**À PIED, À VÉLO, À TROTTINETTE
SOYEZ SÛRS D'ÊTRE VISIBLES**



Avec la baisse de la luminosité hivernale et la diminution de l'éclairage public à des fins de sobriétés énergétiques, la visibilité est plus faible pendant les heures de pointe (matins et soirs) et les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, trottinettistes...) sont plus exposés au risque d'accident.

– Portez des dispositifs rétro réfléchissants : gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos et cartables, etc.

– Vérifiez les équipements obligatoires sur les vélos ou trottinettes (catadioptrés etc...)

À vélo, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

À trottinette, le port du gilet rétro réfléchissant est obligatoire de nuit ou de jour par visibilité insuffisante...

Retrouvez toutes les informations sur les équipements obligatoires prescriptions diverses sur le lien :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/pietons-cyclistes-et-trottinettistes-soyez-plus-visibles>



RANDONNÉES GUIDÉES THÉMATIQUES DE L'AGGLOMÉRATION FECAMP CAUX LITTORAL



27 randonnées thématiques, guidées et gratuites, sont proposées d'avril à octobre 2023.

La participation est libre et sans inscription pour la majorité des randonnées mais 8 randonnées nécessitent une inscription préalable.

(L'inscription doit être réalisée auprès de l'Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp via le lien : boutique.fecamptourisme.com)

Un programme complet est édité et disponible à la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, à l'Office intercommunal de Tourisme et dans les mairies des communes.

Il est également téléchargeable sur les sites www.agglo-fecampcauxlittoral.fr et www.fecamptourisme.com

Plus d'informations auprès de l'Office de Tourisme de Fécamp au 02 35 28 51 01 et sur www.fecamptourisme.com

HANDI'BUS AGGLO TOUR 2023



Handi'Bus Agglo fête son premier anniversaire !

Pour l'occasion, du 6 au 11 avril 2023, Handi'Bus Agglo organise des circuits découvertes gratuits !

L'agglomération propose de faire découvrir son service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite aux habitants des 33 communes de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Un circuit par jour est organisé le jeudi 6, le vendredi 7 avril et le mardi 11 avril 2023.

Infos et réservations au 02.35.28.19.88.

SÉCURITÉ ET BIEN ÊTRE DES HABITANTS

Nous avons reçu plusieurs retours inquiets de promeneurs, habitants de la commune ou non, qui ont rencontré des chiens non tenus en laisse ou sortant de leurs propriétés au passage des promeneurs et qui les ont parfois agressés.

La municipalité ne manquera pas de contacter les propriétaires pour un rappel à l'ordre et, si nécessaire, des mesures de sanction seront prises avant que des situations graves n'arrivent !



EXPOSITION « ETRETAT, mon paysage... »



L'exposition « Étretat, mon paysage – portrait sensible de la côte d'Albâtre » est organisée dans le cadre de la démarche de labélisation « Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre » et notre belle commune y sera mise en valeur ! Allez voir cette exposition !

Elle se tient actuellement, et jusqu'au 29 Mai, à la Maison du Patrimoine du Havre.

Vous pourrez y voir les témoignages d'habitants du territoire racontant « leur paysage », des panoramas ou des lieux (monuments, écoles, commerces...), qui les marquent, questionnent ou qu'ils affectionnent par des photos des communes concernées par le projet Grand Site de France : Bénouville, Bordeaux Saint Clair, Criquebeuf en Caux, Étretat, Fécamp, Froberville, La Poterie Cap d'Antifer, Les Loges, Le Tilleul, Saint Jouin Bruneval, Saint Léonard, **Vattetot sur mer** et Yport.

En partenariat avec Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, Le Havre Seine Métropole, Seine-Maritime, le Département, le Syndicat Mixte Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre, le label Ville d'art et d'histoire de Ville de Fécamp, le Conservatoire du littoral de Normandie.

LES HAIES : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIÈRE DE COUPE ET D'ARRACHAGE

En période de nidification des oiseaux, il est fortement recommandé de ne pas tailler les haies du 16 mars au 15 août.

A partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Nous encourageons donc également les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 16 mars au 15 août pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie.

De plus, de nombreuses espèces que l'on trouve dans la haie sont protégées. Outre la plupart des oiseaux, d'autres groupes d'espèces sont concernés, comme les mammifères (hérisson, écureuil, chauves-souris...), les amphibiens (grenouilles, tritons, crapauds...), les insectes (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Pique-prune...). Or, la perturbation intentionnelle, la destruction de spécimens d'espèces protégées, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent une infraction pénale et les peines encourues peuvent être conséquentes.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'Office Français de la Biodiversité, la DREAL ou votre DDTM (<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/taille-des-haies-oui-mais-pas-en-période-de-a4616.html>)